

LP SENEZ  
BOULEVARD DARCHICOURT  
BOITE POSTALE 105  
62252 HENIN BEAUMONT CEDEX  
[Ce.0623328f@ac-lille.fr](mailto:Ce.0623328f@ac-lille.fr)  
N° SIRET : 196 233 282 00017



MEMOIRE N° 2021/006

A

Doit à LP SENEZ

Réf. Client : MAIRIE HENIN  
BEAUMONT  
Réf. Commande : Déjeuner du 25/03/2021  
Réf. Service : Suivant devis initial OC/HOT n°01

Mairie d'Hénin Beaumont  
1 Place Jean Jaurès  
62110 Hénin Beaumont

PRESTATION	NOMBRE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Menus midi, mise en place, boissons et service compris	8 *	15,00 € =	120,00 €
<b>Montant net à payer</b>			<b>120,00 €</b>

Les E.P.L.E. ne sont pas soumis à la T.V.A

Titre exécutoire en application de l'article L252 A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions de l'article R421-68 du code de l'éducation.

A HENIN BEAUMONT CEDEX, le 31/03/2021  
L'ORDONNATEUR,  
MARC TELLIEZ

Mandat  
Payé le 28/04/2021

La somme de 120,00 €, **Cent vingt euros**  
Est à verser dès réception à l'Agent Comptable  
Soit

- Par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable ;
- Par virement LP HENRI SENEZ – BIC : TRPUFRP1 – IBAN : FR76 1007 1620 0000 0010 0212 443 ;
- En espèces à sa caisse sauf si la somme est égale ou supérieure à 300,00 €.

Pour tout renseignement sur le :

- Calcul de la somme, contacter le service gestionnaire de l'établissement ;
- Moyen de règlement, contacter l'Agent Comptable.

Le RECOUVREMENT des titres exécutoires est poursuivi jusqu'à opposition devant la juridiction compétente (article R421-68 du code de l'éducation).

Toute CONTESTATION sur le bien-fondé d'une créance de nature administrative doit être portée, dans un délai de **DEUX MOIS** suivant sa notification, devant la juridiction administrative compétente (Décret 65-29 11/01/65).